

OCELLIA VALENCE

Calendrier de formation EDUCATEUR SPECIALISE en apprentissage OU salarié (rythme prévisionnel donné à titre indicatif)

ANNEE SCOLAIRE	MOIS	SESSION THEORIQUE/PRATIQUE
Année 1	Mi-Septembre/Mi-Octobre	SESSION THEORIQUE (3 semaines)
	Mi-Octobre/Fin-Décembre	SESSION PRATIQUE 1ère période (10 semaines) LIEU EMPLOYEUR
		3 semaines de regroupement
	Janvier	SESSION THEORIQUE (5 semaines)
	Mars	SESSION THEORIQUE (3 semaines)
	4 semaines en février 3 semaines en avril 3 semaines en mai 2 semaines en juin 3 semaines en juillet 4 semaines en août	SESSION PRATIQUE 2ème période LIEU EMPLOYEUR ¹
	Début juin	SESSION THEORIQUE (2 semaines)
	Juillet-Août	Chez l'employeur (en lien avec l'employeur)
Année 2	Septembre-Octobre	RECHERCHE ACTION nouvelle modalité de professionnalisation LIEU Drôme-Ardèche ²
	Novembre/fin Juin	SESSION PRATIQUE 3ème période LIEU EMPLOYEUR
		Avec 10 semaines de regroupement
Mi-Juillet/Août	Chez l'employeur (en lien avec l'employeur)	
Année 3	Septembre/Décembre	SESSION PRATIQUE 3ème période LIEU EMPLOYEUR
		Avec 8 semaines de regroupement
	Janvier	SESSION THEORIQUE
	Février/Mars/Avril	SESSION PRATIQUE 4ème période LIEU EMPLOYEUR 1 semaine de regroupement
	Mai-début juin	SESSION THEORIQUE
	Juin	1 journée d'épreuve DIPLOME D'ETAT Le reste du mois chez l'employeur (selon date de fin de contrat pour les apprentis)
Juillet	Résultat du DIPLOME D'ETAT / LIEU EMPLOYEUR	

¹Pour la 2e session pratique avec 5 semaines de regroupement LIEU employeur, cela signifie que le 2e stage se déroule chez l'employeur, avec 5 semaines de regroupement à l'école.

²Il s'agit d'un stage atypique hors employeur ayant pour objectif de conduire une recherche action pour expérimenter la méthodologie de recherche en travail social.